

EPISE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite horaire végétation

Communiqué du : 12/12/2022

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSHV_2022_08_UTI_SO2

Nbr de dépassement réglementaire

3 sur 9

Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Resources), de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 13h15 le dimanche 11/12/2022.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (fixée à 570 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne glissante sur une heure - [µg/m³]) a été dépassée à 14h00 avec une valeur de 708.5 µg/m³.

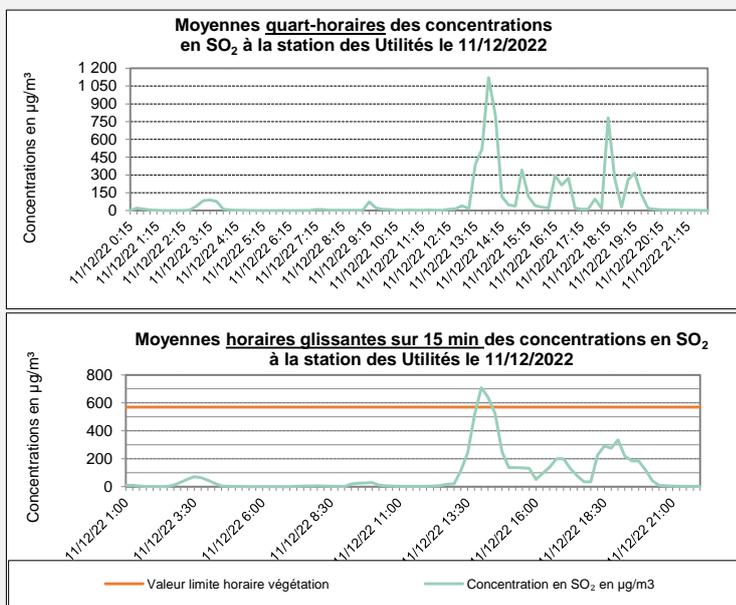
Le dépassement de seuil s'est terminé à 14h30, avec une valeur de 522.2 µg/m³.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents moyens et de secteur est-sud-est ont été mesurés dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie dimanche 11/12/2022 dans l'après-midi, favorisant la dispersion du panache industriel en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par les industriels Prony Resources et Prony Energies, ce dépassement a pour origine un départ de feu au niveau de la zone de fusion de l'usine d'acide.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Complexe Industriel Prony Resources - Prony Energies, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	708.5 µg/m ³ en moyenne de 13h00 à 14h00 le 11/12/2022
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	522.2 µg/m ³ en moyenne de 13h30 à 14h30 le 11/12/2022
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	708.5 µg/m ³ en moyenne de 13h00 à 14h00 le 11/12/2022
Moyenne journalière	72.6 µg/m ³



Valeurs Limites ICPE- PRNC et PE pour la Protection de la Végétation :

VLHV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la Végétation – ICPE PRNC et PE : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la Végétation – ICPE PRNC et PE : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, du tas de soufre et de la centrale thermique.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure